

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 10 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le SEIZE JUILLET, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à M. Pierre COMBES

Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Thierry DAYRE

M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Excusés : M. Thierry TATONI - M. Yves RINCK - M. Patrick CATHENOZ

Absents : M. Daniel MOUTARD - Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2025 - 07 - 75 / AFFAIRES FONCIERES / URBANISME
ZAC DU GRAND TILLEUL – CESSION DU LOT N° 11-B

RAPPORTEUR : M. Jean-Jacques MONPEYSSEN

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à mettre à disposition de la CCBDP :

- 1 / Les équipements publics de la ZAC du Grand Tilleul
- 2 / Les terrains aménagés et disponibles de la ZAC du Grand Tilleul dans l'attente de leur cession à des entreprises.

Cette mise à disposition s'est inscrite dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activité Economique » aux intercommunalités, organisé par la loi Notre du 7 août 2015.

A ce jour, la Commune et la CCBDP sont sollicitées par la Monsieur Franck BEUF (entreprise vision digitale / SCI ARTEMIS ELLO) qui souhaite faire l'acquisition du lot 11-B sur la ZAE du Grand Tilleul pour son développement.

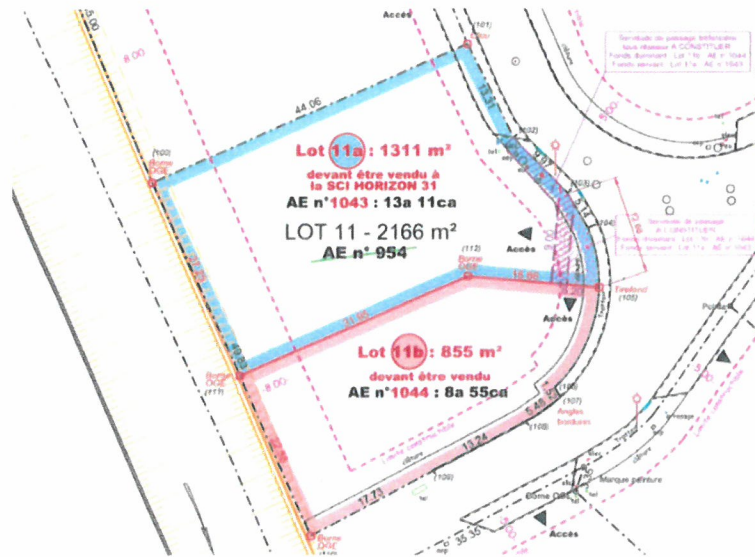
L'entreprise est spécialisée dans le domaine du numérique et notamment dans l'accompagnement des entreprises dans l'évolution de leur système d'information et dans leur organisation.

Pour assurer son développement futur, elle souhaite faire l'acquisition du lot 11-B dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Surface approximative : 855 m²
- Références cadastrales : AE 954 (en partie),
- Prix du terrain : 45 € HT/m² (conformément à l'avis de France domaine en date du 30/06/2025).

La nouvelle compétence transférée à la CCBDP depuis 1^{er} janvier 2018 implique au préalable que la commune cède le lot 11-B à la CCBDP. La CCBDP, qui détient la compétence de gestion des ZAE, est qualifiée pour revendre les terrains en question à l'opérateur économique validé par la commune.

Il est précisé que les deux actes seront indissociables : si l'acquéreur final renonce à l'achat, la Communauté de communes ne sera pas dans l'obligation d'acquérir les terrains auprès de la commune.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'ACCEPTER le principe d'un d'achat indissociable à la vente ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la promesse de vente du lot N° 11-B au profit de la CCBDP pour un montant de 38 475 € HT ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif du lot N° 11-B avec la CCBDP sous réserve de la réalisation de la vente de ce lot entre la CCBDP et la SCI ARTEMIS ELLO ou toute personne morale pouvant s'y substituer ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance

Pierre COMBES
Maire de NYONS

